



LE MOUVEMENT DE LA PAIX

Agréé Association Nationale de la Jeunesse et d'Éducation Populaire

Association à statut consultatif ECOSOC à l'ONU

9 rue Dulcie September - 93400 Saint-Ouen

Tél. 01 40 12 09 12 - Courriel : national@mvtpaix.org

www.mvtpaix.org

COMMUNIQUE DE PRESSE

La France doit proposer l'asile à Julian Assange

Julian Assange est reconnu comme lanceur d'alertes dans le monde entier depuis que ce citoyen australien a fondé la plateforme WikiLeaks et divulgué à partir de l'année 2010, des documents officiels occultés par les États-Unis concernant les guerres menées en Afghanistan et en Irak.

Poursuivi depuis des années par les USA qui demandent son extradition pour le juger comme "espion" étranger, menacé d'une peine possible de 175 ans de prison, il s'était réfugié à l'Ambassade de l'Equateur à Londres. Il y a passé de longues années dans un isolement assiégé qui l'a marqué physiquement et psychologiquement.

Remis aux autorités britanniques et mis en prison à Londres, son extradition vers les USA est mise en jugement.

Mais Julian Assange sollicite le bénéfice du droit d'asile et de la protection due aux lanceurs d'alerte, de la part des pays qui prônent la liberté de conscience et d'expression, et la transparence sur la réalité des pratiques guerrières les plus criminelles.

La France s'honorerait en répondant positivement à cette sollicitation. Nous serions dignes de respect et de reconnaissance pour une telle issue à la traque dont est victime ce journaliste australien de 48 ans.

L'opinion publique, dans le monde, est informée et s'émeut des risques encourus par un lanceur d'alerte dont la détermination et l'éthique professionnelle sont indéniables.

Soyons à la hauteur de cet enjeu d'humanité et d'intérêt public.

Que la France accueille enfin Julian Assange !

Le 28 février 2020
Le Mouvement de la Paix

Edith Boulanger et Roland Nivet, porte-paroles
Raoul Alonso, membre du Conseil National